

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-91

présenté par

Mme Marianne Dubois, M. Guilloteau, M. Dive, M. Christ, M. Gosselin, Mme Rohfritsch, M. Perrut, M. Jean-Pierre Vigier, M. Suguenot, Mme Pons, M. Vitel, M. Marlin, M. Philippe Armand Martin, M. Dassault, M. Hetzel, M. Straumann, M. Reiss, M. Viala, M. Daubresse, M. Sturni, M. Lazaro, Mme Duby-Muller, M. Salen, M. Siré, M. Degauchy, M. Delatte, M. Lurton et Mme Genevard

ARTICLE 52**Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La dématérialisation des supports de propagande électorale ne paraît pas opportune, notamment en milieu rural.

La fracture numérique qui y perdure ne doit en aucun cas se muer en rupture d'égalité.

Par ailleurs, ce dispositif tend à pénaliser nombre d'imprimeries locales.

Par conséquent, il convient de supprimer cet article, afin de maintenir un « lien électoral papier » avec les habitants.